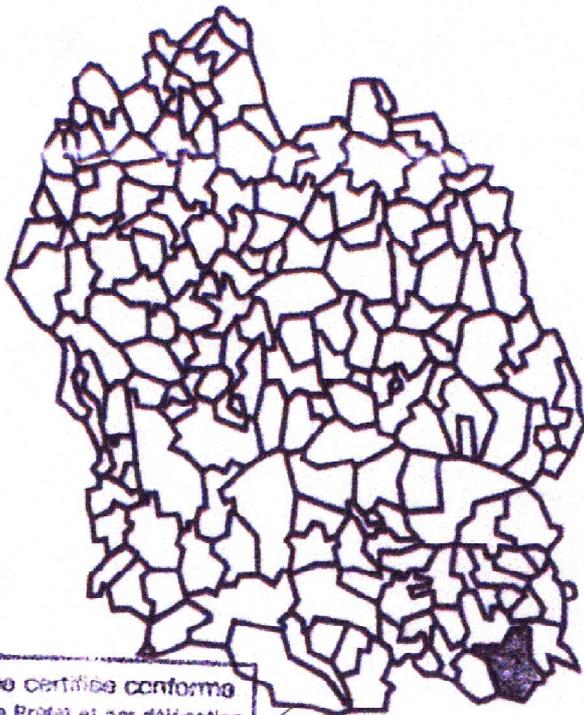


Préfecture de La Lozère  
Direction départementale de l'Équipement

**PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION**

**P.P.R.**



**COMMUNE**

**DE ST ETIENNE**

**VALLEE FRANCAISE**

Vu et approuvé à l'Arrêté  
Préfectoral N°02-2202 du **2** DÉC 2002  
Le Préfet

**Gérard LEMAIRE**

Copie certifiée conforme  
Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché de Bureau



**VIOLAC**

<b>PROJET DE DELIMITATION</b>	<b>PLAN DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES</b>	<b>2</b>
-----------------------------------	--	----------

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques,  
à une valeur informative, seuls les documents papier originaux  
annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie,  
à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture,  
sont les documents de référence opposables aux tiers.

Préfecture de la Lozère  
Direction Départementale de l'Équipement de la Lozère

Limite du champ d'inondation des cours d'eau qui sillonnent  
le territoire de la commune de St Etienne Vallée Française

Document graphique établi sur la base des résultats de l'étude de cartographie des  
zones inondables réalisée par SOMIVAL en Juillet 2000

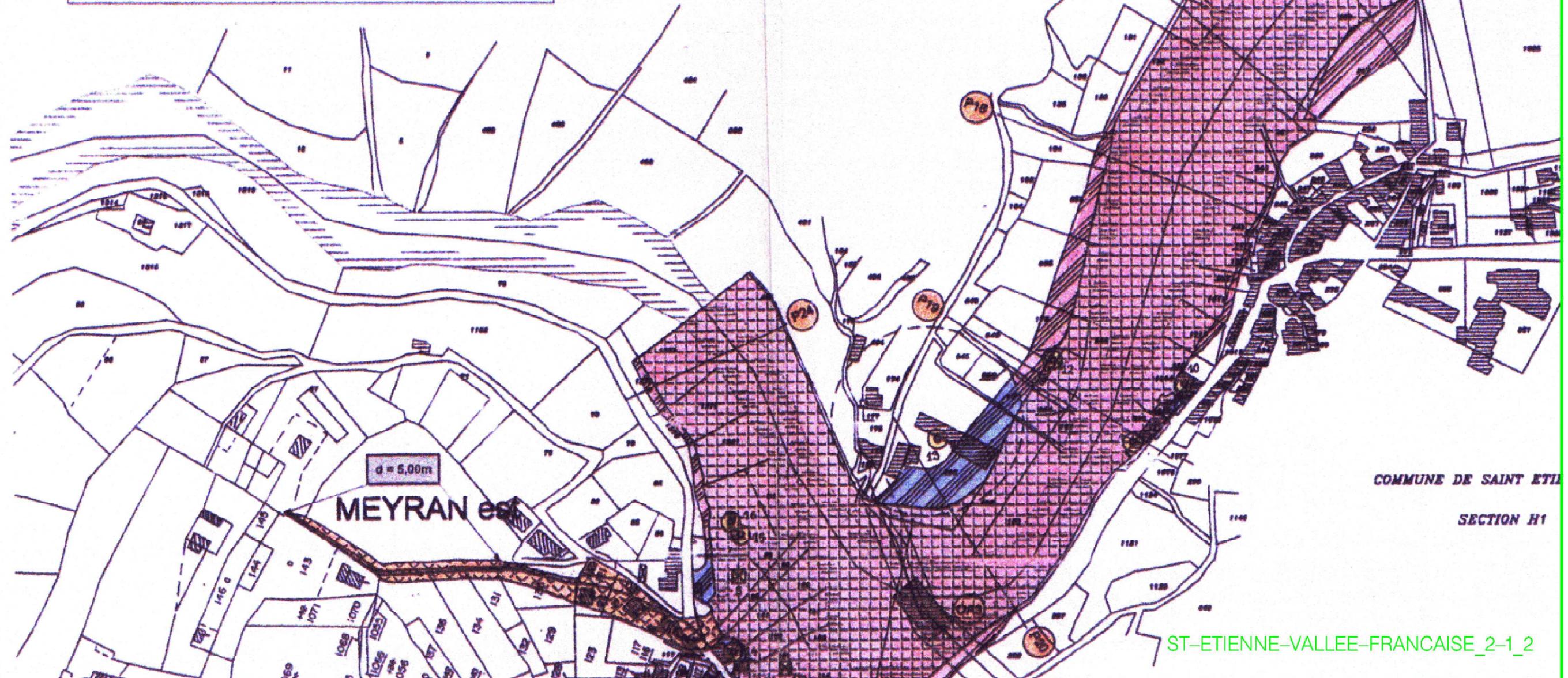
Sur les tronçons de rivières modélisés, l'appréciation de la limite inondable  
entre les profils en travers topographiques a été faite après une visite détaillée  
de terrain.

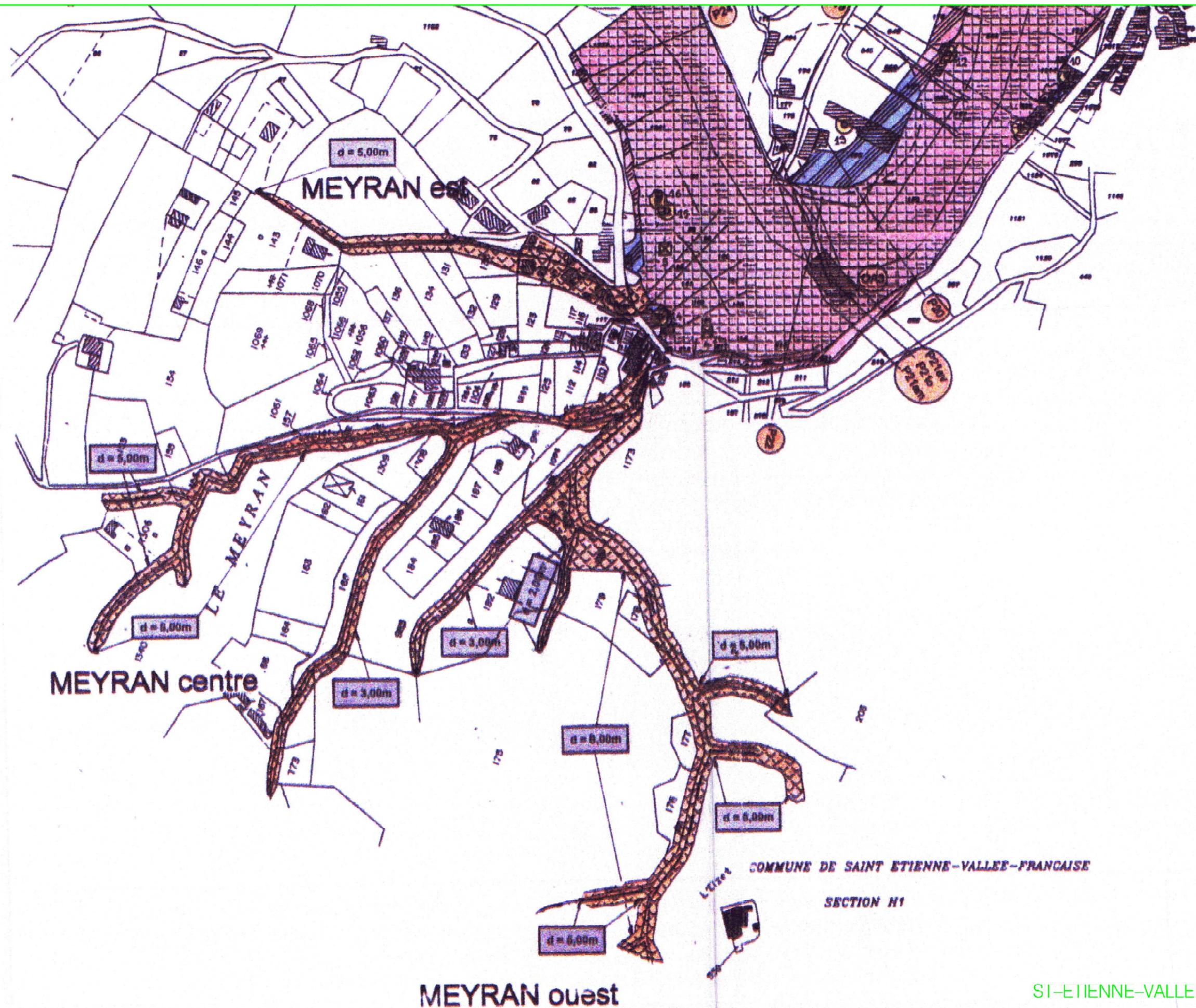
Sur les tronçons non modélisés (ravin du Martinet et Gardon du Milet), les  
limites d'inondation ont été déduites d'une reconnaissance de terrain  
(topographie, pente, cheminement prévisible des débordements).

Malgré tout, l'absence de plan topographique précis sur l'ensemble du périmètre  
étudié peut induire localement des imprécisions même si en général la  
morphologie du site suffisamment marquée permet une évaluation acceptable  
des zones inondables.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE-VALLÉE-FRANCAISE

SECTION E1





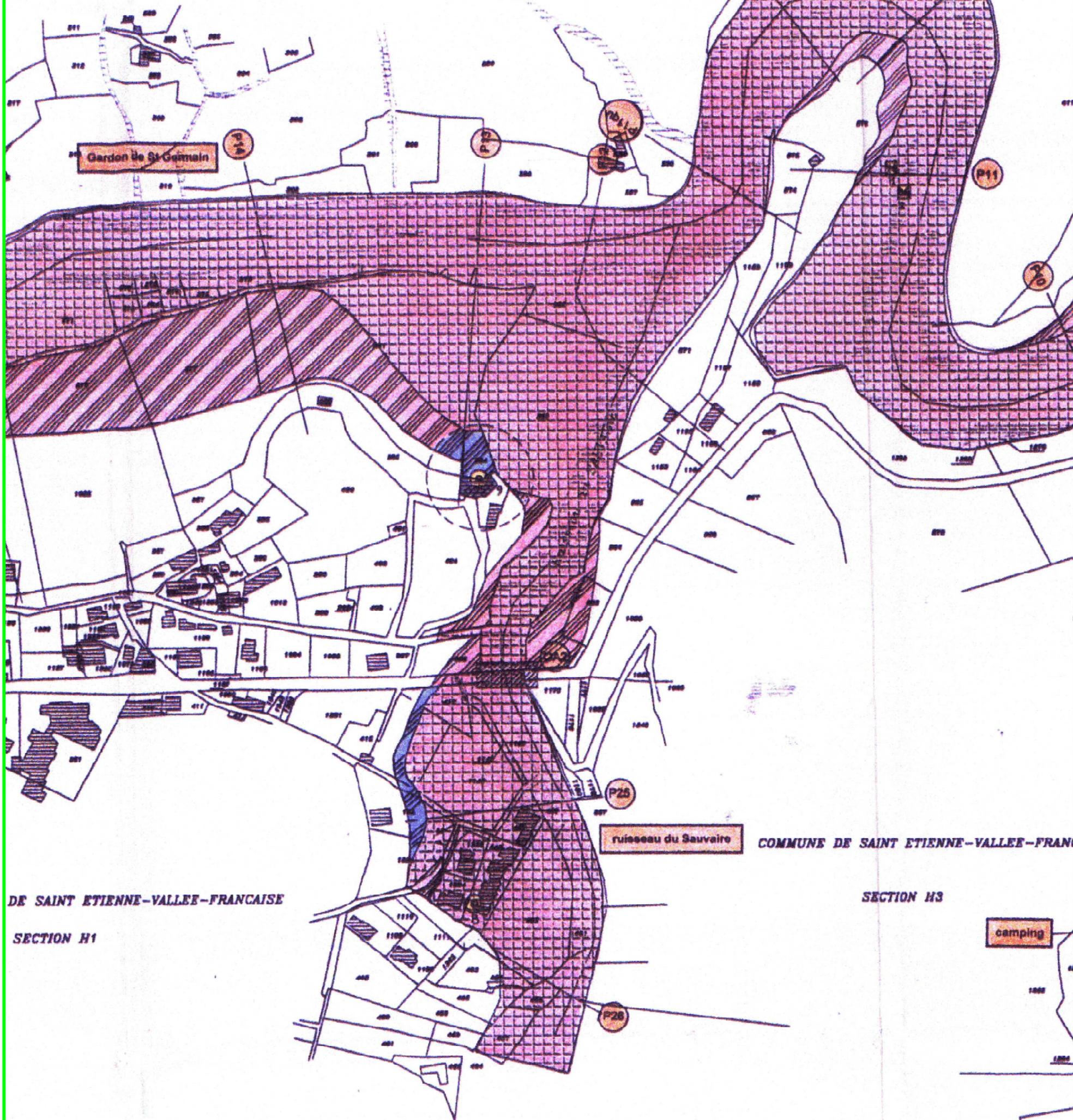
COMMUNE DE SAINT ETIENNE  
SECTION H1

COMMUNE DE SAINT ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE  
SECTION H1

MEYRAN ouest

SI-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE\_2-1\_3

L'ensemble de ces documents issus ou sous forme de fichiers informatiques, a une valeur informative. Seuls les documents papier originaux annexés aux dossiers PPR approuvés, consultables en mairie, à la direction départementale de l'équipement ou à la préfecture, sont les documents de référence opposables aux tiers.



camping